

CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCHES SUD TOURAINE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du MARDI 04 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 FEVRIER à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine, légalement convoqué le 20 janvier 2025 s'est réuni en présentiel, au pôle social, 24 bis avenue du Général de Gaulle 37 600 LOCHES, sous la vice-présidence de Madame Christine BEFFARA.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus du CIAS :

Madame BEFFARA Christine, Commune de REIGNAC SUR INDRE, et vice-présidente déléguée du CIAS
Monsieur CHARBONNIER Jacky, Commune d'ORBIGNY
Madame GARNIER Maryse, Commune de VILLELOIN-COULANGE
Madame GERVES Valérie, Commune de LOCHES
Madame LACAZE Frédérique, Commune de LOCHES
Madame MERLET Catherine, Commune de GENILLE
Monsieur MEUNIER Jean Jacques, Commune d'AZAY SUR INDRE ayant reçu pourvoir de Madame Agnès RIBREAU
Madame REZEAU Régine, Commune de SEPMEs

Membres désignés :

Madame BEAUJARD Blandine, Croix-Rouge du Grand Lochois
Madame BUREAU Valérie, membre désignée
Madame CZAPEK THINSELIN Martine, Présidente d'ORCHIS (Brigade Nature 37)
Monsieur DOUADY Daniel, Entraide de la Touraine du Sud
Monsieur GALLAND Jean Claude, Croix-Rouge Haute Touraine
Monsieur GARNIER Philippe, AGEVIE
Monsieur JOUBERT Jean, UDAF
Monsieur LEDUC André, CFDT RETRAITES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Membres élus du CIAS :

Monsieur DUJON Christophe, Commune d'ABILLY
Monsieur GALLAND Jean-Claude, Commune de BETZ LE CHÂTEAU
Madame GUERLINGER Chantal, Commune de DESCARTES
Monsieur HENAULT Gérard, Président de la CCLST et du CIAS, commune de FERRIERE LARCON
Madame PINSON Anne, Commune de LOCHES
Madame THIBAUT Nicole, Commune de TOURNON-SAINT-PIERRE
Madame VELLUET Sylvie, Commune d'YZEURES-SUR-CREUSE
Madame VIALLES Elisabeth, Commune de TAUXIGNY-SAINT BAULD

Membres désignés

Monsieur DEBARD Martin, Association Puzzle
Monsieur DE SOUSA PINTO Jérôme, association des Apprentis d'Auteuil
Madame DUBOIS Agnès, MARPA Bridoré
Madame GUILLARD Monique, Entraide Lochoise
Madame POUIT Patricia, ADMR Montrésor
Madame RABATE Sandrine, ASSAD-HAD
Madame RIBREAU Agnès, foyer de CLUNY ayant donné pouvoir à Monsieur J.J. MEUNIER

**DELIBERATION 2025- 01 : PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
DU CIAS LOCHES SUD TOURAINE POUR L'ANNEE 2025**

La Vice-présidente déléguée rappelle que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi « NOTRE »), le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire, qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget du CIAS pour l'année 2025.

Contexte :

La Vice-Présidente déléguée rappelle aux membres du Conseil d'administration que dans le cadre des compétences de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, et selon l'arrêté préfectoral du 17/12/18, le CIAS Loches Sud Touraine est compétent depuis le 01 janvier 2019 en matière de :

- Accueil, information et accès aux droits
- Aides alimentaires
- Aides financières : secours financiers et prêts à taux 0%
- Domiciliations
- Aide sociale légale
- Accueil et accompagnement social des publics en situation précaire
- Gestion de résidences sociales avec agrément de foyer des jeunes travailleurs

Pour rappel, les communes, via leur commission locale d'action sociale (CLAS) pour celles qui en ont créées une, gardent la possibilité d'une intervention sociale, en pouvant mener des actions différentes des compétences retenues d'intérêt communautaire du CIAS Loches Sud Touraine, citées ci-dessus. Dans un souci de proximité, les CLAS sont consultées pour avis sur chaque demande de secours ou prêts ou d'aide alimentaire concernant leurs concitoyens.

La Vice-Présidente déléguée énonce quelques chiffres principaux de l'activité du CIAS en 2024 :

- 130 foyers ont bénéficié de la distribution alimentaire (321 personnes)
- 278 colis alimentaire d'urgence remis tout au long de l'année (au moins un colis par jour d'ouverture) au bénéfice de 553 personnes
- 863 personnes domiciliées pour bénéficier d'une adresse administrative
- 167 demandes de secours et prêts : 30 835 € accordés
- 4 045 € de bons mobilité (carburant et billets SNCF)
- 42 jeunes accompagnés au Foyer de Jeune Travailleurs et dans le cadre d'Autonomise-Toit
- Des ateliers collectifs (cuisine, jardin, estime de soi) sur Preuilly sur Claise, Ligueil, Yzeures sur Creuse, Loches, Descartes...
- 5,4 tonnes de denrées collectées pour la Banque Alimentaire de Touraine
- 214 boîtes cadeaux distribuées aux bénéficiaires de l'aide alimentaire en décembre pour les fêtes

La Vice-présidente rappelle que le CIAS est administré par un conseil d'administration paritaire, composé de 15 membres élus (délégués communautaires) et de 15 membres associés du territoire, dits « membres désignés » (nomination du Président).

Au sein du conseil d'administration, plusieurs commissions ont été créées :

- Commission permanente (mensuelle) pour notamment l'examen des demandes de secours et prêts
- Commission finances
- Commission Ressources Humaines
- Commission logement jeune...

Ces commissions travaillent en étroite collaboration avec la direction et les équipes du CIAS.

I) COMPTES DE L'ANNEE 2024 ARRETÉS AU 31/12/2024 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS Exercice 2024	REPORT 2023 sur BP 2024	RESULTAT CUMULE au 01/01/2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT BP : 649 000 €	600 323 € 92% réalisé (578 909 € en 2023) Dont 435 740 € charge de personnel (72%)	591 245 € 99% réalisé hors résultat cumulé (582 109 € en 2023) Dont 358 000 € subvention CCLST (60% des recettes réalisées contre 57% en 2023 et 64% en 2021)	- 9 078,11 € (+ 3 199 € en 2023)	+ 51 494,27 € (+ 48 294€ en 2023)	+ 42 416,16 € Reporté en recettes sur BP 2025 au chapitre 002 (section de fonctionnement)
SECTION D'INVESTISSEMENT BP : 50 000 €	20 480 € (28 411 € en 2023)	22 944 € (18 701 € en 2023)	+ 2 463,41 € (- 9 710 € en 2023)	+ 30 238,88 (+ 39 949 € en 2023)	+ 32 702,29 € (Dont : 3 000 € de restes à réaliser) (+ 30 268 € en 2023)

II) POINT SUR LA SUBVENTION VERSEE PAR LA CCLST : 358 000 €

	CA 2017	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Subventions CCLST versée au CIAS	230 000	300 000	335 000	358 000	358 000
Montant reversé par le CIAS à la CCLST (remboursement charges et loyers Résidence au 09 rue de Tours à Loches, remboursement des charges des bureaux CIAS au pôle social et Participation RGPD)	7144	12151	14 177	17259	14 025
Secours financiers versés au service des eaux	3493	4503	3814	2267	3500
Sous total reversé sur le budget de la CCLST	10637	34395	17991	19526	17 525
Subvention CCLST affectée au fonctionnement du CIAS	219363	265605	317009	338474	340 475
Valorisation des postes de dépenses (accueil, maintenance pôle social) au titre de la CCLST	0	17741	18829	20772	20825
TOTAL prise en charge par le CIAS au titre de la CCLST	10637	52136	36820	40298	38350

La Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration qu'il convient de prendre en compte que le CIAS prévoit de prendre en charge en 2025 la somme **de 38 350 € au titre** de la Communauté de Communes, soit 12 % de sa subvention, au titre de :

1) Des remboursements de frais de fonctionnement : 14 025 €

- Remboursement forfaitaire des charges pour les locaux occupés au pôle social : prévisionnel 2025 : 9 000 € (8 582 € en 2024)
- Remboursement des charges (eau et chauffage) de la Résidence au 9 rue de tours à Loches : 1920€
- Contribution sur le poste de déléguée à la protection des données (RGPD) : 3 105 € (au lieu de 2700 €)
- Pour information, la Communauté de Communes a fini de payer l'emprunt souscrit en 2004 concernant la réhabilitation de la Résidence au 9 rue de Tours à Loches, le CIAS a donc payé sa dernière mensualité en 2024 (4 057 €). Il convient toutefois de prévoir des loyers en cas de vente du site au 9 rue de Tours par la CCLST, étant engagé sur 2 studios dans le cadre du dispositif Autonomise-Toit.

2) Secours Financiers reversés au service des eaux : 3 500 € prévisionnel

3) Valorisation de postes de dépenses au titre de la Communauté de Communes : 20 825 € (voir tableau et graphique page précédente)

Par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens adoptée le 20/09/2023 entre le CIAS et la Communauté de communes Loches Sud Touraine, sont valorisés les services supports de la Communauté de Communes (service Ressources Humaines, informatique, communication...) contribuant au bon fonctionnement du CIAS.

En parallèle, sont également valorisées les dépenses du CIAS bénéficiant à la Communauté de Communes, qui sont les suivantes :

- Le poste de l'accueil mutualisé du pôle social (4 demi-journées)
- La maintenance dans les bureaux de la Direction des services à la population (1h par semaine)
- L'entretien extérieur (parking et gestion des poubelles) du pôle social (2h par semaine)

- Mutualisation de la machine à affranchir

Les produits d'entretien pour l'entretien des parties communes du pôle social et à la population sont pris en charge par la Communauté de Communes depuis janvier 2024, et non plus par le CIAS.

III) ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CIAS POUR L'ANNEE 2025 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Vice-présidente déléguée propose le budget prévisionnel 2025 suivant :

- **En fonctionnement : 703 000 €** (au lieu de 649 000 € en 2024) avec une subvention sollicitée de 358 000 € à la CCLST, comme en 2024.

Avec un résultat de l'exercice 2024 de - 9 078,11 €, additionnée au résultat cumulé du 01/01/2024 (+ 51 494,27 €), le résultat cumulé au 01/01/2025 est de + 42 416,16 €.

La vice-présidente déléguée informe que le déficit de 12 000 €, si l'on additionne l'excédent de l'exercice 2024 de 3 199 €, s'explique principalement par :

- Des dépenses imprévues d'agence d'intérim, remplacement partiel d'un agent (+ 3 900 €)
 - Montant des secours et prêt en augmentation : + 9000 € (+34%)
- **En investissement : 55 000€** (50 000€ en 2024) dont des restes à réaliser 2024 de 3 000 €.

Le CIAS sollicite une subvention de 358 000 €, identique à 2024, auprès de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine grâce à DEUX facteurs : l'augmentation des subventions (hors CCLST) et une gestion saine et maîtrisée par la recherche permanente de diminution de dépenses.

1) Une augmentation des subventions : + 60%, par suite de réponses à appels à projets

- Programme « Mieux Manger pour Tous » 2024 – 2026 :

51 162 € perçu en décembre 2024 dont un report dédié de 48 966 € de cette subvention versée par l'Etat en 2024 pour les actions 2025, et une subvention de 40 000 € en 2025 et 2026 sous réserve des crédits versés par le Ministère aux directions d'Etat départementales (DDETS). En parallèle une subvention d'investissement a été versée par l'Etat pour 8 838 €, pour acheter deux armoires réfrigérées positives et une armoire réfrigérées négative.

Ainsi 21 500 € seront dédiés à l'achat de denrées alimentaire (viande, laitage...) auprès des producteurs locaux du territoire.

Par convention pluriannuelle de mise en œuvre, signée avec l'Etat en date du 05 décembre 2024, le CIAS a perçu une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 162,00 € pour permettre de financer les actions à compter du 01 décembre 2024 et actions prévues en 2025. En effet, ce versement étant en fin d'année, cette subvention sera aussi dédiée à la déclinaison des actions du Programme « Mieux Manger pour Tous » sur l'année 2025 (achat denrées pour les bénéficiaires de la distribution alimentaire, ateliers cuisine, actions de sensibilisation à la sécurité alimentaire...

Les objectifs de ce projet sont à la fois de soutenir les producteurs locaux par des achats de produits locaux (circuits courts), d'améliorer l'équilibre nutritionnel des personnes en situation d'isolement et de précarité, d'animer le réseau des structures d'aide alimentaire et du tissu associatif caritatif local, sensibiliser au droit à l'alimentation et de créer du lien social...

- Un Vélo pour s'insérer : une subvention Leader de 6 480 € par an sur 2025 -2027

L'objectif global de ce projet est de favoriser l'accès au vélo pour toutes et tous sur le territoire intercommunal, dans une démarche sociale, économique et environnementale. Le vélo est un moyen de transport peu coûteux, le vélo contribue à l'inclusion, à l'émancipation et à la lutte contre la précarité.

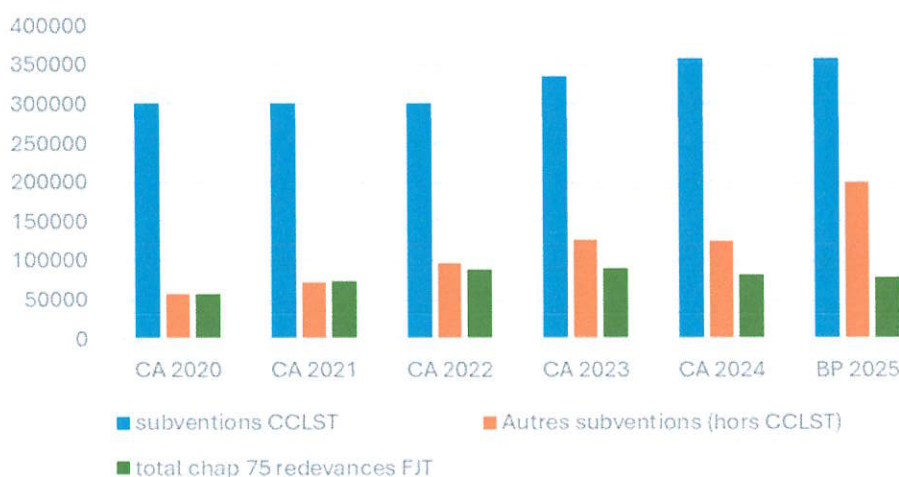
Ce projet s'inscrit dans les objectifs des différents plans adoptés par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, tels que le plan mobilité rurale (PMR), le contrat local de santé (CLS) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Synthèse du projet du CIAS :

- Poursuivre le prêt à titre gratuit d'un vélo (non électrique) sur l'ensemble du territoire
- Développer l'animation d'ateliers d'initiation réparation vélo (collectif)
- Mettre en place des ateliers apprentissage du vélo, pour adulte, avec une montée en compétence d'un agent via une formation
- Les objectifs de ce projet ont pour but de créer du lien social, de redonner une autonomie aux personnes en situation de précarité, en se réappropriant la pratique du vélo, dans un contexte partenarial sur l'ensemble du territoire (en s'appuyant sur les recycleries, les tiers lieu et associations...).

Le CIAS augmente son taux d'autofinancement par de nouvelles recettes depuis 5 ans :

Evolution nature des subventions 2020 - 2025



- Redevances prévisionnelles du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) : **79 000 €**
- Nouvelles subventions suite à des réponses à appel à projet, tel que le Programme Mieux manger pour tous **48 966 €** en 2025 et **40 000 € complémentaire en 2025** et 2026 sous réserve des crédits versés par le Ministère aux directions d'Etat départementales (DDETS).
- Renouvellement du dispositif accompagnement de bénéficiaires du RSA (Conseil Départemental) : **45 600 €**
- Renouvellement du dispositif Autonomises Toit : accompagnement de 9 jeunes de 16 à 25 ans en file active et financement de 2 studios (Conseil Départemental et Etat) : **37 736 €**
- Renouvellement jusqu'au 30 novembre 2025 du dispositif Contrat d'engagement Réciproque Jeunes en Rupture, CEJ JR (Etat) et financement sur le volet logement d'un studio et premiers besoins de nécessité (alimentation, vêtement), en lien avec les éducatrices de rues du service à la population et les conseillers de la Mission Locale : **14 133 €**
- Subvention Leader : **6 480 €** : un vélo pour s'insérer

Certaines recettes sont toutefois incertaines.

Si la subvention de 40 000 € au titre du Programme Mieux Manger Pour Tous, n'est pas versée par l'Etat en 2025, les dépenses prévues ne seront pas engagées.

La Subvention Leader de 6 480 € ne sera peut-être pas versée dès l'exercice 2025, obligeant une avance de trésorerie pour le CIAS.

Des incertitudes existent également sur le maintien par l'Etat de la prise en charge du remboursement de la prime Ségur concernant l'assistante sociale en charge de l'accompagnement des jeunes, alors que les charges de personnel existent (4 200 €).

2) Une gestion saine et maîtrisée avec la diminution de certaines dépenses

Des économies sur certaines dépenses de fonctionnement par la suppression de certaines dépenses (exemple : résiliation en 2025 de la publication sur les pages jaunes), par la mise en concurrence systématique de contrats, de devis....

A titre d'exemple, la vice-présidente informe de la diminution des dépenses suivantes :

- Les charges du pôle social qui avait été estimées à 12 000 € sur le BP 2024 pour une dépense réalisée de 8 582 € en 2024, soit - 3500 €.
- Les produits d'entretien pour l'entretien des parties communes du pôle social et bureaux de la Direction des services à la population sont pris en charge par la Communauté de Communes depuis janvier 2024, et non plus par le CIAS, soit : - 1700 €.
- La fin de la délégation auprès des communes de Descartes (depuis 01/01/24) et de Ligueil (depuis 01/09/24) concernant l'instruction des dossiers d'aide sociale et obligation alimentaire, repris en interne par un agent du CIAS : - 1 674 €.

3) Augmentation des missions d'action sociale obligatoires et facultatives

La subvention de 358 000 € sollicitée pour 2025 auprès de la Communauté de Communes devrait couvrir 51 % des dépenses totales de fonctionnement (contre 55% en 2024).

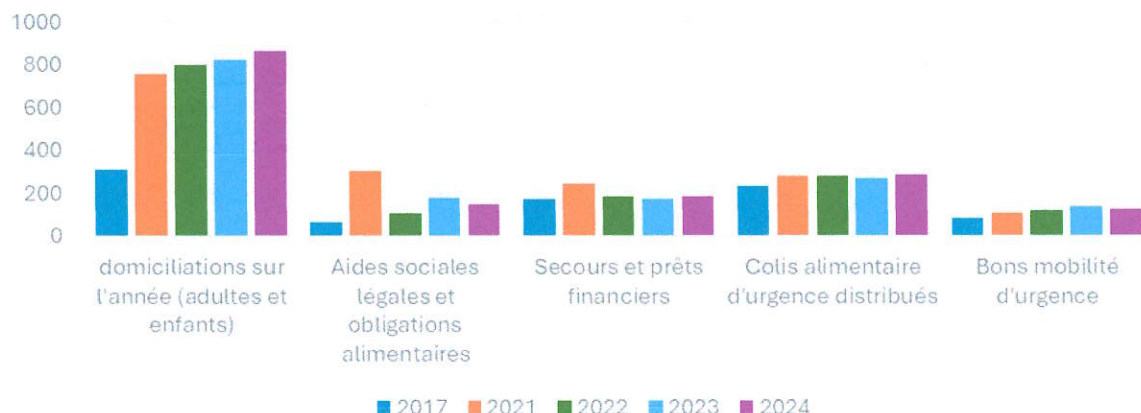
Les dépenses de fonctionnement du service sont contenues, avec des frais de personnel à effectif constant. La hausse des dépenses prévisionnelles globales (+ 54 000 €) sont liées aux financements des nouvelles actions (Mieux Manger Pour Tous et Un Vélo pour s'insérer), équilibrées financièrement par les subventions obtenues de l'Etat et des fonds Leader, avec une valorisation du temps déjà effectué par le personnel sur certaines missions, ainsi qu'une réorganisation permanente du service.

Le développement de ces projets se réalise en complément et en parallèle des missions d'aide sociale légale du CIAS (domiciliation, obligation alimentaire) et facultatives (aide alimentaire, secours financiers, ateliers collectifs de prévention, action prêt et réparation vélo...) du CIAS.

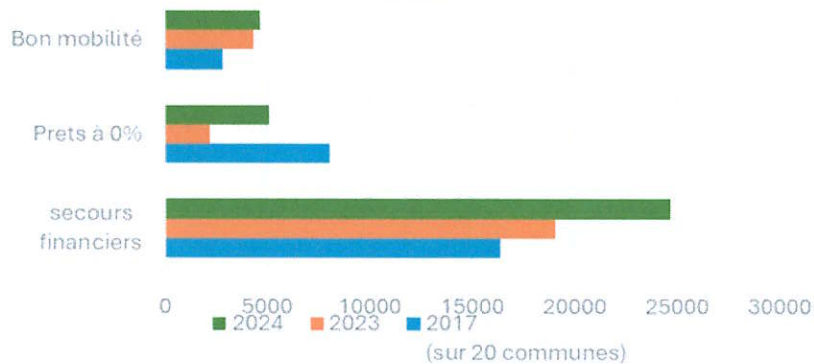
Au regard de la conjoncture, ces missions sont soit constantes soit en augmentation, nécessitant une prise en charge et un accompagnement d'un plus grand nombre de personnes avec des démarches d'attribution plus complexes (exemple : dématérialisation des bons mobilité nécessitant plus de temps d'instruction...).

Les causes de ces demandes sont multiples : précarité alimentaire, énergétique et financière, une population vieillissante (au titre des obligations alimentaires), la population des gens du voyage en augmentation ayant une répercussion sur la gestion de la domiciliation, tout en sachant que les personnes domiciliées hors population gens du voyage sont également en augmentation.

Evolution des demandes 2017 -2024



Evolution des montants accordés 2024



4) Maintenir l'enveloppe des secours financiers et prêts à 44 400 € pour garder une marge de manœuvre sur les sollicitations à venir

Dans le respect de nos critères d'attribution inscrits dans la grille des secours intercommunaux, le plafond d'attribution est un reste à vivre indicatif passé depuis le 01/01/2024 de à 6,50€ à 8€ par jour et par personne, afin de tenir compte de l'inflation. L'étude qualitative du dossier, à l'appui de la note sociale du travailleur social, et de l'avis de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) de la commune de résidence du demandeur, permet à la commission permanente du CIAS, qui se réunit toutes les 4 à 6 semaines d'accorder ou non une aide.

Tableau récapitulatif de l'enveloppe globale des secours et prêts à taux zéro.

Article budgétaire	Libellé et objet	Réalisé au 31/12/2023	BP 2024	Réalisé au 31/12/2024	Proposition pour BP 2025
65133	Secours Mobilité (bons carburants, bons SNCF) ou bon alimentaire d'urgence (hors colis)	4 359,49 €	6 500 €	4 633,36 €	6 500 €
65134	Aides (prêts)	2 221,05 €	7 900 €	5 121,28 €	7 900 €
65138	Autres secours (aides financières sur facture) et sur décision commission permanente	19 042,64 €	30 000 €	24 708,45 €	30 000 €
	TOTAL	25 623,18 €	44 400 €	34 463,09 €	44 400 €

Sur l'enveloppe globale des secours et prêts prévue pour 2024 de 44 400 €, 34 463 € (77%) ont été réalisés contre 25 623 € en 2023 (57%), **montant en forte hausse de 34 %**. Il convient donc pour 2025 de maintenir les enveloppes prévisionnelles, pour un montant global de 44 400 €.

Il convient également de prévoir un budget de 1 300 € (739,56 € réalisé en 2024) en matière d'admission en non-valeur pour les défauts de règlement aussi bien des prêts que des redevances de la résidence sociale.

5) Prendre en compte que le CIAS reverse 15 000 € au titre de sa compétence sociale, déléguée par la Communauté de Communes

Pour rappel, depuis le 01 janvier 2019, l'aide alimentaire est exercée sur le Sud du territoire par convention de partenariat auprès des deux réseaux Croix Rouge Haute Touraine et des Restos du Cœur, par le versement d'une subvention.

Le Conseil d'administration du CIAS a adopté en séance du 05 avril 2022 un règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations, dont les conditions sont principalement les suivantes :

- Relever d'une compétence d'intérêt communautaire du CIAS
- Sur dépôt d'un dossier et justificatif, laissant un reste à charge au demandeur par rapport au montant global du projet ou avec des cofinancements.
- Réaliser des actions sur tout ou partie du territoire intercommunal
- Apporter un soutien ou accompagnement de proximité garantissant le lien social et la protection des personnes (juridiques, prévention santé...).

Récapitulatif des subventions versées par le CIAS en 2024 et montants sollicités pour 2025

	Prévisionnel 2024	Réalisé 2024	Demandes Au 23/01/2025	Proposition d'attribution 2025
Croix Rouge Haute Touraine Compétence aide alimentaire liée extension périmètre CIAS : épiceries sociales sur Ligueil, Descartes, Preuilley sur Claise et Grand Pressigny 18 € par panier facturé en 2025 par la Banque alimentaire (17,5€ en 2024) 445 paniers en 2025 (405 paniers en 2024) 4 adhésions à 50€ restant à charge de l'association	7 287,50	7287,50	8010	8010
Resto du Cœur Compétence aide alimentaire liée extension périmètre CIAS : centre de distribution à Loches, Ligueil, Descartes et Preuilley sur Claise	3 000	3 000	3 000	3 000
Banque alimentaire de Touraine (BAT) Fournisseur des denrées alimentaires auprès du CIAS, qui est adhérent de la BAT et verse une participation de solidarité au prorata d'un nombre de paniers Contribution du CIAS aux collectes nationales	2 000	2 000	2 000	
France Victimes (ex ADAVIP 37) Et mise à disposition gratuite d'un bureau lors de leur permanence mensuelle au pôle social de Loches, par une juriste de droit pénal	1 100	1 100	2 000	
Planning Familial Et mise à disposition gratuite d'un bureau lors de leur permanence mensuelle au pôle social de Loches	300	300	300	
CAARUD AIDES Prévention addiction aux drogues Maraude 2 fois par mois sur le Lochois et Descartois (depuis décembre 2022)	300	300	500	
Demandes ultérieures	1 012,50	0		
TOTAL	13 987,50 € engagé sur 15 000 €	13 987,50 €	Montants sollicités : 15 810 €	15 000 €

Suite aux demandes déposées à ce jour, la vice-présidente propose de maintenir l'enveloppe des subventions pour 2025 sur un prévisionnel à 15 000 €, tout comme en 2024, permettant éventuellement d'ajuster des subventions au cours de l'année sur des projets ou actions répondant à la politique d'action sociale menée sur le territoire.

De nouvelles demandes pourront être examinées en cours d'année par délégation du Conseil d'administration par la Commission permanente dans la limite du budget global affecté aux subventions.

6) Maintien du Budget prévisionnel du Personnel (chapitre 012) : 444 000 € en 2025

Objectifs : Conforter le fonctionnement du CIAS dans la mise en œuvre de ses compétences sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins croissants et développer des actions de proximité en lien avec les communes.

Un maintien du budget prévisionnel du personnel à 444 000 € (446 500 € en 2024), qui s'explique par :

- Moins de remplacement à prévoir suite à des arrêts maladie programmés en 2024
- Pas de renouvellement de poste d'apprenti
- Pas de renouvellement de la mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat (5 200 €), réalisée ponctuellement en avril 2024

On constate 2 augmentations :

- Augmentation d'un temps de travail de 18h à 22h par semaine depuis le 01/11/2024, pour mettre en œuvre le programme Mieux manger Pour tous, pris en charge par la subvention d'Etat, à compter sur une année pleine sur le BP 25
- Accueil d'une stagiaire 2ème année assistante sociale du 12/11/24 au 28/05/25 (+2 393 € au titre de 2025)

Synthèse : Au 01/01/2025, l'effectif du CIAS est à 9,27 ETP, 10 agents, comprenant :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 assistante administrative
- 3 travailleurs sociaux dont une conseillère en économie sociale et familiale (CESF à 0,80 ETP), une conseillère en insertion professionnelle (CIP à 0,85 ETP) et une assistante sociale
- 2 agents sociaux
- 1 agent de maintenance
- 1 agent d'accueil mutualisé à l'accueil du pôle social (0,62 ETP au lieu de 0,51 ETP).

Les organigrammes par agent et par compétences sont joints en annexe de ce rapport.

Afin de pouvoir assurer les distributions alimentaires au pôle social, le CIAS s'appuie sur un réseau d'une quinzaine de bénévoles, sans qui, l'aide alimentaire ne pourrait pas se réaliser.

Il est important de valoriser ce temps des bénévoles, estimé à 1750 h par an (à hauteur de 15 € /heure), soit 26 250 € (hors participation des administrateurs du CIAS et lors du bénévolat pendant la collecte nationale de la Banque Alimentaire de Touraine).

Pour la Croix Rouge Haute Touraine, l'estimation du temps bénévole sur la gestion des épiceries alimentaires sur Descartes, Ligueil, Preuilly sur Claise et Grand Pressigny est de 6000 h soit 90 000 € apportés à la collectivité.

Le CIAS a accueilli 12 stagiaires au cours de l'année 2024, de parcours et d'âges différents, ce rôle d'accueil, de transmission des compétences est très important pour l'équipe du CIAS, permettant ainsi de concourir à l'insertion professionnelle de jeunes issus de la population gens du voyage notamment, d'adultes en reconversion...et contribuant à leur insertion sur le territoire.

Un accompagnement et un suivi :

- Avec un groupe de travail Ressources Humaines dédié du Conseil d'administration du CIAS
- Accompagnement des deux travailleurs sociaux (réfèrente RSA uniquement) par une analyse des pratiques, avec un intervenant extérieur à étendre à tous les travailleurs sociaux du CIAS
- Déclinaison au sein de l'équipe des axes du Plan climat Air Energie territorial (PCAET) et du Plan alimentaire Territorial (PAT)

Conclusions :

Afin de pouvoir assurer les missions déléguées au CIAS, s'inscrivant dans le Projet de Territoire, ce dernier sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes à hauteur de **358 000 € au titre de l'année 2025**.

Dans l'objectif de soutenir les personnes en situation de fragilité de l'ensemble du territoire, le CIAS décline une démarche d'« aller vers », auprès des habitants, des partenaires et des élus de proximité, en intervenant dans différentes instances telles que :

- Les rencontres bi - annuelles avec les représentants élus des Commissions Locales d'Action Sociale (CLAS) ou le référent local de chacune des 67 communes, réalisées en avril et novembre 2024.
- Les rencontres « Café Pop » organisées en itinérance depuis décembre 2022, au sein des communes par la Direction des Services à la Population de la Communauté de Communes.
- Par la table ronde des acteurs de l'aide alimentaire de l'ensemble du territoire
- Par l'implication du CIAS dans le cadre des différents plans stratégiques territoriaux : Plan climat Air Energie territorial (PCAET), Plan alimentaire Territorial (PAT), Contrat Local de Santé ...
- Par la participation du CIAS sur des animations et événements territoriaux (forum du bien vieillir, mobile emploi...).
- Développement des actions collectives (ateliers cuisine, atelier pour soi...) sur l'ensemble du territoire (en 2024 sur Preuilly sur Claise, Yzeure sur Creuse, Ligueil, Descartes, Loches...),
- Par la présence d'agents du CIAS sur l'ensemble du territoire : permanences bi mensuelles dans les locaux de France Services à Descartes et remplacements ponctuels sur Saint Hippolyte au titre de la domiciliation, permanence sur Descartes et Ligueil au titre de l'accompagnement de bénéficiaires du RSA, et sur RDV au sein des 67 mairies au titre des instructions des dossiers d'aide sociale ou obligations alimentaires.

Les membres du Conseil d'administration, sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, présenté par Madame la vice-présidente déléguée :

- PRENNENT ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'année 2025.

Cette délibération sera transmise au :

- Représentant de l'Etat chargé du Contrôle de Légalité
- Au Trésorier du CIAS

FAIT à LOCHES, le 04 FEVRIER 2025,

Pour le Président du CIAS,

La vice-présidente déléguée,

Christine BEFFARA

CIAS Loches Sud Touraine

24 bis, Avenue Général de Gaulle

37600 LOCHES

Tél. : 02 47 59 23 30

cias@lochessudtouraine.com

Certifié exécutoire par la vice-présidente déléguée du C.I.A.S

Compte tenu de la réception en sous-Préfecture le

Et de la publication ou notification le

Pour le Président du CIAS,

La vice-présidente déléguée,

Christine BEFFARA

CIAS Loches Sud Touraine

24 bis, Avenue Général de Gaulle

37600 LOCHES

Tél. : 02 47 59 23 30

cias@lochessudtouraine.com